

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT MRC-942 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO MRC-846 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis public est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue le mercredi 11 octobre 2023 à 20 h, le Conseil a adopté le règlement MRC-942 modifiant le règlement numéro MRC-846 sur la gestion contractuelle.

Le règlement entre en vigueur, en vertu de l'article 450 du *Code municipal du Québec*, le jour de sa publication, soit le 16 octobre 2023.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement ci-haut mentionné au siège social de la MRC de Drummond situé au 436, rue Lindsay à Drummondville, sur le site internet de la MRC « <https://www.mrcdrummond.qc.ca/> » ou au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Drummond durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Drummondville, ce 16^e jour du mois d'octobre 2023.

Christine Labelle
Directrice générale et greffière-trésorière

